



# SANTE AU TRAVAIL

SYNDICAT GÉNÉRAL DES MÉDECINS DU TRAVAIL ET DES  
PROFESSIONNELS DES SERVICES  
DE SANTÉ AU TRAVAIL

## LE SYNDICAT CFE-CGC SANTE TRAVAIL

**un investissement permanent dans la défense des salariés des services  
et de la santé au travail.**

**Les actions notables que nous avons menées** depuis la sortie des textes fin 2016 se sont exercées auprès du CISME pour la négociation d'accord et de la convention collective, du CNOM, de la direction générale du travail (participation au COCT)

### **1 Au niveau de la branche, les négociations avec Presance / CISME :**

- augmentation générale de 1,2% en 2018
- quelques avancées sur la formation et sur le handicap...trop petites pour des Services de santé au travail

### **2 La sortie du décret de 2016** a soulevé des interrogations pour lesquelles nous avons sollicité l'avis du Conseil National de l'Ordre des Médecins :

- la notion d'*orientation sans délais vers le médecin du travail du salarié vu par l'infirmier* et la réponse donnée par la DGT (orienter sans délais c'est donner un RDV au salarié) ne nous satisfaisait pas. Le conseil de l'ordre a répondu que cela devait faire partie du protocole de l'infirmier.
- la transmission des *données de nature médicale permettant de constater l'invalidité* au médecin désigné par l'employeur a suscité de nombreuses interrogations parmi nos adhérents. Le Conseil de l'Ordre a écrit au ministre sur ce sujet soulignant l'importance qu'il accorde à ce sujet litigieux.

**3** Autre sujet, en rapport avec le Conseil de l'Ordre est **la condamnation récurrente de confrères pour la déclaration de pathologies** en lien avec les RPS. Nos confrères CFE-CGC élus au Conseil de l'Ordre sont à la disposition de nos adhérents pour les conseiller en cas de plainte.

### **4** Le syndicat CFE-CGC Santé Travail a été auditionné par les différentes missions de l'IGAS et la mission parlementaire Lecocq sur la prévention.

- **mission IGAS sur l'attractivité de la médecine du travail** : nous avons défendu la formation des infirmiers et des collaborateurs-médecins ; nous avons attiré l'attention sur la désaffection des postes universitaires de médecine du travail et sur l'absence de recherche dans ce domaine. La médecine du travail est peu connue des étudiants, l'enchaînement des réformes crée une incertitude sur la pérennité de la spécialité.
- **mission Frimat sur le risque chimique** : le Pr Frimat a remis son rapport à la ministre.
- **mission Lecocq** : Le thème de la mission est la prévention. Ce sujet est vaste, les SIST en font partie. Nous avons axé notre argumentaire sur les enjeux et les préconisations qui permettraient aux SIST de mieux fonctionner.



# SANTE AU TRAVAIL

SYNDICAT GÉNÉRAL DES MÉDECINS DU TRAVAIL ET DES  
PROFESSIONNELS DES SERVICES  
DE SANTÉ AU TRAVAIL

5 **Le communiqué de presse** sur la non prise en compte dans le plan santé de la prévention des risques professionnels

6 **La participation aux réunions du COCT fait connaître le positionnement CFE-CGC sur :**

- **les mutuelles et organismes complémentaires qui entrent dans le champ de la santé au travail :**

Nous ne souhaitons pas faire payer au salarié la préservation de leur santé au travail, le financement de ces organisme étant 50% salariés / 50% employeurs.

- **le rapport sur l'attractivité de la médecine du travail :** nous dénonçons le "traitement" infligé aux collaborateurs-médecins par certains professeurs de médecine.

- **le plan santé travail 3 :** outil de pilotage de la politique de santé au travail il semble désintéresser les directeurs de SIST, seul donner des « prestations » les motive. Tous les acteurs de la prévention doivent se sentir concernés.

## Les dossiers à venir :

**La négociation (avec le CISME) de la grille des emplois dans la convention collective :**

- nous demandons une formation pour les infirmier(e)s permettant de prendre en compte l'évolution de l'entretien infirmier vers la VIP et la prise en compte dans la grille de cette évolution.

- nous demandons des formations qualifiantes et une évolution de carrière possible pour les salariés des services. Les compétences acquises par les salariés doivent être conservées et valorisées.

**Les consultations de la DGT :**

- Nous allons être interrogés sur l'application de la réforme de 2016 dans les services. Lors de l'audition de la mission Lecocq nous avons largement débattu des dysfonctionnements des SIST : l'évolution vers des prestations aux adhérents, l'encadrement de l'activité médicale par les directeurs de service à travers des objectifs quantitatifs et non qualitatifs, les dysfonctionnements des CMT, des Commissions de contrôle. ....Nous demandons que la réglementation soit appliquée au sein des CMT, des CC, des équipes pluridisciplinaires animées et coordonnées par le médecin du travail et que l'indépendance technique des professionnels de santé soit respectée.

- notre avis sera aussi sollicité à propos du rapport de la mission Lecocq et de la mission Frimat.

- nous allons rencontrer le Pr Soulat pour mettre en oeuvre des mesures en faveur de l'attractivité de la médecine du travail

SUIVEZ LES ACTIONS DE LA CFE-CGC SANTÉ TRAVAIL SUR <http://www.cfecgc-santetravail.fr/>

Santé au Travail CFE-CGC 39, rue Victor Massé 75009 PARIS

Tél : 01 48 78 80 41 – Fax : 01 40 82 98 95 Courriel : [santeautravail@cfecgc-santesocial.fr](mailto:santeautravail@cfecgc-santesocial.fr)